

<http://eglisealareunion.org/?La-reprise-des-messes-est-autorisee-mais-attention-aux-consignes-sanitaires>

La reprise des messes est autorisée mais attention aux consignes sanitaires !

- Actualité -

Publication date: samedi 23 mai 2020

Copyright © Diocèse de La Réunion - Tous droits réservés

Dans une circulaire adressée en fin de matinée à l'ensemble du clergé, suite à la parution ce matin du décret sur les modalités de reprise des cérémonies religieuses, annoncé hier par le ministre de l'Intérieur, Monseigneur Gilbert Aubry a confirmé la reprise des messes pour le diocèse de La Réunion. Elle se fera, a-t-il précisé, « dès demain matin, dimanche 24 mai ».

Le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner a annoncé hier soir « avoir convenu avec les représentants des cultes des modalités de reprise des cérémonies religieuses ». Un accord ayant pu être trouvé « sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité sanitaire de tous », un décret est paru ce matin au *Journal Officiel*, et vient compléter le décret du 11 mai sur les mesures de lutte contre le Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

À la lecture de ce décret et du communiqué qui l'a précédé, on comprend donc que la reprise des cultes est autorisée selon les conditions suivantes :

- Respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique (au moins un mètre entre deux personnes), ce qui conduira à déterminer un seuil maximal de fréquentation, les organisateurs des cérémonies demeurant libres de fixer un seuil inférieur).
- Régulation des flux à l'entrée et à la sortie par une personne identifiée, qui devra veiller au nombre de personnes présentes à l'intérieur des bâtiments et éviter les attroupements aux abords de ceux-ci.
- Désinfection des mains obligatoire à l'entrée.
- Port obligatoire d'un masque de protection pour « toute personne de onze ans ou plus qui accède ou demeure dans ces établissements ». Cependant, précise le décret, « l'obligation du port du masque ne fait pas obstacle à ce que celui-ci soit momentanément retiré pour l'accomplissement des rites qui le nécessitent ».

À La Réunion, depuis plusieurs jours déjà, Monseigneur Gilbert Aubry et le clergé réfléchissaient à la façon d'organiser la reprise des cultes, en lien avec la Conférence des évêques de France qui avait communiqué des propositions très détaillées à ce sujet.

Car il est clair que cette reprise ne pourra pas se faire « comme avant », notamment en raison de la nécessaire distanciation sanitaire : les églises ne pourront pas être « remplies ». Afin de permettre au maximum de fidèles de participer aux célébrations, Monseigneur Gilbert Aubry a indiqué aux prêtres qu'ils pourraient, si nécessaire, organiser pour cela jusqu'à trois messes par jour (il s'agit bien entendu des messes dominicales). Chaque curé, responsable du lieu de culte, devra donc faire au mieux, dans le respect des consignes sanitaires, et ce sera aussi fonction de l'aide qu'il trouvera auprès des paroissiens.

[Mise à jour.] Dans une circulaire adressée en fin de matinée à l'ensemble du clergé, Monseigneur Gilbert Aubry a confirmé la reprise des messes pour le diocèse de La Réunion. Elle se fera, a-t-il précisé, « dès demain matin, dimanche 24 mai ».